

Articles parus le 1^{er} et le 2 septembre 1996
dans *Le nouveau quotidien*, Genève

Le débat sur les chambres à gaz (I et II)

par Jacques [Baynac](#),

historien et romancier

I

Comment les historiens délèguent à la justice la tâche de faire taire les révisionnistes

Saisie du livre de Garaudy en Suisse, affaire l'abbé Pierre en France, le révisionnisme n'en finit pas de faire des vagues et d'exacerber les passions. Or le recours aux tribunaux ne peut trancher un débat qui relève de l'histoire.

Le 13 juin, sur plaintes de la section locale de la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) ainsi que la Fédération suisse des communautés israélites, la justice vaudoise a saisi le dernier ouvrage de Roger Garaudy, "Les mythes fondateurs de la politique israélienne", et a inculpé son diffuseur, un libraire de Montreux, le tout en vertu de l'article 261 du Code pénal punissant celui qui, "publiquement, minimisera grossièrement ou cherchera à justifier un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité"?

Un nouveau procès n'effraie pas les leaders de la secte négationniste. Robert Faurisson et Pierre Guillaume, respectivement gourou et chef d'état-major du négationnisme français, avant-garde de l'internationale des "redresseurs de morts", pour reprendre l'expression de Nadine Fresco (*Temps modernes*, août 1980), ont assez fréquenté les prétoires pour avoir appris à en faire une tribune. Assurés d'une audience médiatique qu'ils seraient bien en peine d'obtenir autrement, ils s'appêtent déjà à utiliser la barre à leur profit en convoquant leurs experts, de l'inévitable Faurisson à leur joker, Fred Leuchter, ingénieur à Boston, spécialiste, paraît-il des chambres à gaz américaines, et qui n'aurait pas trouvé trace d'acide cyanhydrique dans les restes des bâtiments d'Auschwitz-Birkenau et de Majdanek.

La sérénité affichée par les négationnistes a aussi d'autres causes. Selon eux, l'ouvrage incriminé ne contient rien qui soit susceptible de tomber sous le coup de la loi et, font-ils remarquer, même si MM. Garaudy et Guillaume ont été mis en examen en vertu de la loi Gayssot, sur jumelle de l'article 261 bis, les Français n'ont pas interdit l'ouvrage. On le trouve en effet dans certaines librairies, où il se vend bien.

Ne leur a pas échappé non plus que cet épisode survient alors que la loi Gayssot est mise en cause par des personnalités au-dessus de tout soupçon. C'est Claude Imbert, éditorialiste du *Point* qui, le 4 mai 1996, s'écrie: "Il faut, certes, combattre tous les délirants, refaire sans cesse la mémoire des générations futures, mais, de grâce, sans les tribunaux!" C'est l'historien Pierre Vidal-Naquet, le premier à s'être dressé, dès 1980, contre le négationnisme, qui ironise sombrement: "Je suis prêt à tuer Faurisson, mais pas à le poursuivre en justice!" (*L'événement du jeudi*, 27.6.96). C'est Madeleine Rebérioux, présidente d'honneur de la Ligue des droits de l'homme, qui prédit: "Ce texte entraîne quasi inéluctablement son extension un jour à d'autres domaines qu'au génocide des juifs" (*Le Monde*, 21.5.96) Me Charles Korman, l'un des plus fermes partisans de cette loi, écrit: "Si l'on doit admettre que la définition, qu'avec un peu trop de hâte le législateur de 1990 a adoptée, n'est certes pas la meilleure, ni la plus appropriée, alors changeons-la" (*Le Monde*, 28.5.96). Et même M. Gayssot en convient: "Plusieurs députés RPR réclament une révision de la loi. D'autres personnalités la contestent tout en précisant, le plus souvent, qu'elles partagent les motivations et certaines dispositions du texte" (*Golias*, mai 1996).

Surtout, les négationnistes ne cachent pas leur satisfaction au vu des ravages provoqués par l'abbé Pierre dans le camp adverse. "Et l'abbé n'était que le premier étage d'une fusée qui en compte cinq!" jubile volontiers Pierre Guillaume. Si l'on se souvient qu'en 1980 il avait enrôlé le célèbre intellectuel américain Noam Chomsky sous la bannière de la défense de la liberté d'expression de Faurisson, et si l'on prête l'oreille aux rumeurs actuelles concernant quelques grands noms de l'establishment français, laïque ou non, il y a de quoi s'inquiéter.

L'optimisme de M. Guillaume n'est pas le fruit de sa seule imagination. L'intervention de l'abbé Pierre n'a pas encore renversé le rapport

de force, mais elle a déjà changé l'atmosphère. Après avoir subi des semaines d'un pilonnage médiatique sans précédent, l'abbé a constaté: "64% des Français ont de moi la même opinion qu'avant, 22% affirment que cette affaire a fait évoluer leur opinion en mal, 9% en bien" (*Le matin*, 17.6.96). Bien que l'on ignore totalement si les opinions favorables témoignent d'une adhésion aux idées de l'abbé ou d'un refus de ce qu'il appelle son lynchage médiatique, le désarroi a succédé à la consternation.

"Ils ont gagné!" se désole Pierre Vidal-Naquet. "Le barrage a cédé", s'affole Bernard-Henri Lévy. "Les dogmes négationnistes se sont engouffrés dans l'espace public pour le saturer" s'effraie l'essayiste Pierre-André Taguieff. Tirant la conclusion de ces déclarations, *L'événement du jeudi* a aussitôt couvert Paris d'immenses reproductions de sa couverture qui proclamait "La victoire des révisionnistes".

Simultanément, d'autres intellectuels aggravaient la confusion. Dans *Le journal du dimanche* (21.4.96), l'écrivain Jorge Semprun assassinait d'abord la bonne biographie que Florent Brayard a consacrée à Paul Rassinier, l'ancêtre du révisionnisme et du négationnisme, puis, trois semaines après, couvrait Roger Garaudy d'injures avant de conclure: "Les racines traditionnelles (de l'antisémitisme) sont l'idéologie anticapitaliste (et) le discours contre l'argent." L'ancien ministre socialiste espagnol reprenait ainsi le délire du Front national qui, en avril, avait consacré les vingt-quatre grandes pages du premier numéro de son nouveau journal, *L'insurgé*, à "prouver" que l'antisémitisme a été produit par la gauche.

En même temps, une atmosphère malsaine se développait. Attisée par des affirmations insensées (*Le point* et *L'express*: l'abbé Pierre est entouré par d'anciens brigadistes italiens; *Le Monde*: "Né à l'extrême gauche, le négationnisme a migré à l'extrême droite"; etc.), envenimée par des dénonciations, telle celle d'une discussion privée, à Montpellier, le 1^{er} février, qui, quatre mois plus tard, se retrouva longuement évoquée dans un article du Monde, empoisonnée par des règlements de compte entre anciens militants d'extrême gauche, une poignée d'entre eux ayant, on le sait, cédé quelque temps aux charmes de Pierre Guillaume*, infectée par un conflit entre auteurs antifascistes de romans policiers (*Le Figaro*, 17.6.96), l'ambiance tournait à la paranoïa. On a vu des dîners en ville s'achever par des injures et des portes claquées. On a noté des cas où des universitaires de gauche qui essayaient de calmer le jeu étaient dénoncés par des étudiants hystérisés. On a enregistré des cas où des intentions maladroites étaient interprétées à l'inverse, par exemple celui d'une enseignante donnant à ses élèves à calculer la durée d'une asphyxie par le gaz (*Libération*, 5.6.96), ou encore celui des nageuses olympiques françaises qui avaient cru bien faire en préparant un ballet nautique inspiré par le génocide et le film "La liste de Schindler". On a constaté des cas où de vieux amis n'osaient plus aborder le sujet explosif que sans témoins et d'autres où, pour en parler quand même, les interlocuteurs chuchotaient tout en s'assurant qu'aucune oreille indiscreète ne traînait.

C'est contre ce climat que s'élève Jean-François Kahn dans *L'événement du jeudi*: "A quoi rime cette espèce de chasse aux sorcières, ce macarthysme retourné qui consiste, deux fois par semaine, à démasquer, à traquer, à débusquer un nouveau 'révisionniste' ou 'négationniste', comme si c'était là le véritable problème du moment, de telle façon que l'opinion n'arrive à se dire que, au fond, si tant de gens pensent ainsi, si la maladie est à ce point répandue, si les saints de la veille deviennent les diables du lendemain, si les "antifascistes" professionnels eux-mêmes sont contaminés, c'est qu'il doit y avoir anguille sous roche?"

Au milieu de ce tohu-bohu désastreux, une voix s'est élevée, claire et nette. Seule, sans doute, Simone Veil, ancienne déportée et ancienne présidente du Parlement européen, pouvait se permettre de regarder les choses en face et de mettre les pieds dans le plat sans risquer l'ostracisme.

"Les négationnistes, déclare-t-elle à *L'Événement du jeudi*, ont profité de nos erreurs. On ne peut imposer une vérité historique par la loi, même si elle est éclatante, et quelles que soient les arrière-pensées de ceux qui cherchent à nier l'Histoire. L'Histoire doit être libre. Elle ne peut être soumise à des versions officielles. La loi Gayssot permet aux négationnistes d'apparaître comme des martyrs, des victimes d'une vérité officielle. Grâce à elle, les négationnistes peuvent faire dévier le débat sur la liberté d'expression. Cette législation a poussé l'abbé Pierre à prendre la défense de Garaudy, dans laquelle il s'entête. Sans cette loi, il n'y aurait pas d'affaire abbé Pierre."

Pourquoi a-t-on édicté cette loi qui, selon l'écrivain Dominique Jamet, "transforme en inquisiteurs les magistrats"? Et comment en est-on arrivé à faire, selon le même auteur, comme les "Etats totalitaires de type moderne ou archaïque où le Parti ou l'Eglise, ayant établi une doctrine officielle, confie à la police et à la justice la mission de la défendre et de pourchasser les hérétiques"?

C'est parce que, depuis le début, on refuse le débat.

On le refuse au prétoire. Le jeune avocat Arno Klarsfeld avoue ingénument que la loi Gayssot a été faite "afin d'éviter des débats scabreux entre historiens et pseudo-historiens" (*Libération*, 17.7.96). On le refuse hors du prétoire. Le grand rabbin Sitruk, qui l'avait accepté le 28 avril, a dû le refuser deux jours plus tard. L'Eglise catholique le refuse sous prétexte que le débat a déjà eu lieu à plusieurs reprises. La LICRA le refuse. Le MRAP le refuse. La Ligue des droits de l'homme le refuse. Bref, personne n'en veut et tout le monde imite ceux qui ont d'emblée donné le ton: les historiens.

Le 21 février 1979, *Le Monde* a publié un communiqué signé par trente-quatre historiens réputés. Il concluait: "Il ne faut pas se demander si (EN FAIT, LE TEXTE DIT COMMENT, ET NON SI), techniquement, un tel meurtre de masse a été possible. Il a été possible techniquement puisqu'il a eu lieu. Tel est le point de départ obligé de toute enquête historique sur ce sujet. Il nous appartenait de le rappeler simplement: il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de débat sur l'existence des chambres à gaz."

Si l'on ne discerne pas bien ce qu'il y aurait de "scabreux" à river leur clou une fois pour toutes aux révisionnistes en détruisant leurs arguties par des arguments et en liquidant leurs ratiocinations par des preuves matérielles, des documents solides et des chiffres vérifiables, si l'on voit encore comment la fine fleur de l'establishment universitaire a pu décréter qu'il ne faut pas s'interroger sur un objet historique, en revanche on voit bien que c'est la dérobade des historiens qui a contraint la société à refiler le bébé monstrueux aux tribunaux, puis --certains juges ayant eu la fâcheuse idée de renâcler, voire d'écrire dans leurs attendus que l'existence des chambres à gaz était une affaire d'opinion -- à faire ensuite une loi permettant de condamner automatiquement les pseudo-historiens.

La question est donc de savoir pourquoi les historiens se sont défilés.

[(1)] *Le Monde*, 8 et 30 juin 1996. Voir aussi: *Libertaires et ultra-gauche contre le négationnisme*, préface de Gilles Perrault, éd. Reflex, Paris, 1996

II

Faute de documents probants sur les chambres à gaz, les historiens esquivent le débat.

Comme les nazis ont agi dans l'ombre, la légende de l'inexistence des chambres à gaz a pu se répandre peu à peu. Face à cette monstruosité, les historiens n'ont pas su apporter les réponses adéquates et convaincantes. Car leur méthode est en cause.

Dans un premier article publié hier, nous avons exposé les ravages causés en France par le négationnisme et nous avons souligné combien le recours aux tribunaux en vertu de la loi Gayssot (proche parente de l'article 261 bis du Code pénal suisse) n'a fait qu'accroître le malaise, un malaise surtout dû au refus des historiens de prendre leurs responsabilités. Pourquoi? Est-ce seulement, comme le dit Pierre Vidal-Naquet (*Le Monde*, 4.5.96) avec une modération toute relative, parce que "l'historiographie sur ce sujet est longtemps restée médiocre (à cause) du syndrome de Vichy (et parce que) en France, nous avons toujours une sorte de panique devant l'histoire contemporaine?"

En vérité, les historiens ont beau prétendre que l'historiographie du sujet est si "énorme (que), à quelques exceptions près, le débat est clos sur les faits", et des journalistes ont beau dire qu'on sait tout, ils ne trouvent à citer qu'un seul ouvrage français vraiment nouveau et important, celui d'un historien amateur, Jean-Claude Pressac, *Les crématoires d'Auschwitz. La machinerie du meurtre de masse*, édité par l'Imprimerie nationale, dans une collection du CNRS, a été cautionné par une pléiade d'historiens. A sa sortie, en 1993, il a bénéficié d'une promotion médiatique sans équivalent. Selon François Bédarida, l'ouvrage est "définitivement incontestable". En effet, il s'appuie sur des archives demeurées inconnues, celles des firmes allemandes qui ont construit les bâtiments d'Auschwitz. A cet égard, l'ouvrage est novateur, apportant des éléments impressionnants qui font progresser la connaissance de la technique meurtrière cette technique dont il ne fallait pas se demander, en 1979, si elle permettait un meurtre de masse.

Quant au caractère incontestable des résultats de la recherche de Pressac, il est loin de faire l'unanimité, notamment à cause de l'annexe du livre où, page 148, l'auteur conclut ainsi son chiffrage des pertes d'Auschwitz: "Est à retenir actuellement le chiffre global de 800.000 victimes"; toutes origines et causes confondues, parmi lesquelles 630.000 juifs gazés. Outre que ce chiffre global est de beaucoup inférieur au chiffre le plus haut jamais mentionné -- dans le film *Nuit et brouillard* d'Alain Resnais--, outre qu'il est cinq fois plus faible que celui donné par les plaques commémoratives longtemps placées sur les lieux (quatre millions), il est encore inférieur du tiers à l'estimation la plus basse jamais donnée par un auteur reconnu, Raul Hilberg, dans *La destruction des juifs d'Europe* (Fayard, 1988). Et Pressac a depuis, dans un article publié l'an dernier, revu à la baisse pour arriver à un total de 600.000 victimes, ce qui lui a valu de sévères critiques.

Si ce chiffre suscite l'émotion, c'est aussi qu'il se rapproche de celui d'abord lancé par les négationnistes, lesquels ont maintenant réduit leur estimation à 130.000 décès à Auschwitz, toutes causes et origines confondues.

Non moins fâcheux est le fait que Jean-Claude Pressac ait durablement collaboré avec MM. Faurisson et [Guillaume](#) avant de changer de fréquentations. Ses ex-relations n'ont pas manqué de révéler ces liens et de préciser qu'à l'époque "il était d'extrême droite. Ses sympathies le portaient plutôt vers Adolf (Hitler) en dépit de l'extermination des juifs et des chambres à gaz auxquelles il croyait." Et ils ne se sont pas privés d'ironiser: "Même les grands-prêtres de l'histoire universitaire comme [Vidal-Naquet](#) et Raul Hilberg font non seulement semblant de ne pas entendre les remarques cinglantes que Pressac leur adresse et courbent l'échine, mais ils proclament avec allégresse que [Pressac](#) est parvenu à river son clou à Faurisson sur son propre terrain, celui de la technologie. [...] Mais [Pressac](#) n'est pas un révisionniste! C'est un exterminationniste qui révisé tout!"

Embarrassés par l'encombrante recrue qui les a menés sur le terrain des "pseudo-historiens", les historiens se retrouvent désormais devant la question de la méthode historique elle-même. Voici quelques mois, l'actuel ministre de l'Education nationale, François Bayrou, déclarait que, face à un événement aussi spécifique que le génocide perpétré par les nazis, la méthode historique pouvait être allégée. Ce concept d'histoire light n'est pas resté longtemps sans effet. En mai, la direction de la revue *Esprit* a éclaté. Pierre Bouretz reprochait plusieurs choses à ses collègues, notamment d'avoir accepté le chiffre manifestement sous-estimé des victimes des Einsatzkommandos [...]; la datation discutable du début probable de la "solution finale" et une référence "non-critique" à l'ouvrage de Jean-Claude [Pressac](#)". Et il demandait: "Jusqu'où va le droit de réviser l'histoire? Si c'est bien le devoir de l'historien de "désenchanter" sa discipline, il y a certaines bornes." (*Le Monde*, 5.7.96)

Il faut savoir gré à Pierre Bouretz d'avoir osé enfin poser la question clé, celle de l'étendue du champ scientifique d'investigation et, par là, celles de la nature de l'histoire scientifique et de sa méthode. Car c'est là, et nulle part ailleurs, que les négationnistes ont tendu leur piège aux historiens, lesquels l'ont identifié dès 1979, mais, ne sachant comment l'éviter, se sont défaussés de leur devoir d'établir la réalité en chargeant la Justice de dire la Vérité. Tout le reste ne fut que conséquences, et l'on se retrouve aujourd'hui avec un problème

qui dépasse de loin celui de l'existence des chambres à gaz homicides dans les camps nazis. C'est la question de la connaissabilité du passé qui est maintenant posée. C'est celle de l'Histoire.

Se tirer de ce mauvais pas sera difficile et douloureux. Mais tergiverser encore expose à voir tout le passé se dissoudre derrière nous, une éventualité peu réjouissante quand l'avenir est déjà si imprévisible et le présent si inquiétant.

Pour sauver l'Histoire, il faut partir de la réalité... et y demeurer. Les chambres à gaz ont existé et elles ont tué énormément de gens, homosexuels, juifs, malades, Tsiganes, Slaves.

Cette certitude repose sur deux piliers: les témoignages des survivants et les travaux des historiens. A partir de là, dans ce domaine comme dans tous les autres, deux discours, parallèles mais de nature différente, se sont développés.

L'un, ascientifique, où le témoignage prime. Lire un ou plusieurs récits, a fortiori une recension sérieuse sur le sujet, emporte la conviction. Même si un témoin a oublié un détail, un autre exagéré un fait, l'événement demeure valide: il a existé. On n'y était pas, mais il y avait des témoins et on les croit véridiques, surtout quand, comme ici, ils rapportent tous les mêmes faits essentiels, notamment, après l'arrivée au camp parmi les hurlements des SS et les grognements des molosses, la sélection -- d'un côté l'enfer, de l'autre la disparition, bientôt élucidée par les confidences des autres déportés montrant les cheminées couronnées de flammes. Ce genre de récit a ses lettres de noblesse, Primo Levi, David Rousset, mais ne peut -- et ne doit pas -- être confondu avec le récit historique scientifique.

Pour l'historien scientifique, le témoignage n'est pas réellement l'Histoire, il est un objet d'Histoire. Et un témoignage ne pèse pas lourd, beaucoup ne pesant pas davantage, si aucun document solide ne confirme. Le postulat de l'histoire scientifique, c'est, pourrait-on dire en forçant à peine le trait: pas de papier(s), pas de fait avéré.

Ce positivisme qui confère un tel poids au document a ses bons et mauvais côtés. Le bon, c'est que l'histoire doit à cette méthode rigoureuse de n'être pas pure fiction, mais une science. En tant que telle, elle est révisionniste par nature, voire négationniste. On a longtemps cru la Terre plate, on le nie maintenant. S'ensuit que décréter l'arrêt des recherches sur un point quelconque du champ scientifique est nier la nature même de la science. On voit donc déjà apparaître ce qui met les historiens en porte à faux tout en plaçant les négationnistes en bonne posture: dès lors qu'on est sur le terrain scientifique, il est interdit d'interdire de réviser ou de nier. Le faire, c'est sortir du champ scientifique. C'est l'abandonner. L'abandonner à qui? Aux négationnistes.

Le mauvais côté de l'histoire scientifique, c'est que, en l'absence de documents, de traces ou d'autres preuves matérielles, il est difficile, sinon impossible, d'établir la réalité d'un fait, même s'il ne fait aucun doute qu'il a existé, même s'il est évident.

Ici est le drame. Ces salauds de nazis n'ont pas seulement commis une tuerie gigantesque, ils ont voulu aussi tuer dans l'oeuf la possibilité d'écrire son histoire. Ils l'ont fait consciemment, on le sait par un discours de Himmler: "C'est une page glorieuse de notre histoire -- elle n'a jamais été écrite et ne le sera jamais."(procès de Nuremberg, tome 3, page 509).

Le résultat est connu. "Hormis quelques allusions, on n'a jamais trouvé de décret écrit de Hitler ordonnant la 'solution finale'. [...] Autre difficulté que rencontrent les historiens de la période: la pratique systématique de l'euphémisme et du codage du langage officiel nazi", note le journaliste Nicolas Weill. Un historien américain, Arno Mayer, auteur du remarquable *La solution finale dans l'histoire*, préfacé par Pierre Vidal-Naquet (La Découverte, 1990), n'est pas moins cruel: "Les sources dont nous disposons pour étudier les chambres à gaz sont à la fois rares et peu sûres.[...] On n'a jusqu'à présent découvert aucun ordre écrit prescrivant nommément les gazages. [...] Dans leur état actuel, les sources comportent incontestablement un grand nombre de contradictions, d'obscurités et d'erreurs. [...] Combien [de déportés] furent condamnés à mourir de mort 'naturelle' et combien furent assassinés? Et quel fut le pourcentage de juifs parmi ceux que l'on massacra de sang-froid, parmi ceux qui passèrent dans les chambres à gaz? Il n'existe à l'heure actuelle aucune réponse à ces interrogations." On pourrait multiplier les citations d'historiens, mais à quoi bon? Toutes disent: nous ne disposons pas des éléments indispensables à une pratique normale de la méthode historique.

Enfin, et c'est le plus pénible à dire comme à entendre lorsqu'on sait quelle douleur et quel malheur sont ainsi non pas niés mais suspendus, du point de vue scientifique il n'est pas de témoignage acceptable comme preuve indiscutable. Ce n'est pas une question de légitimité ni de crédibilité. C'est dû à la nature même du témoignage, nature dont l'historien ne peut pas ne pas tenir compte sans nier la méthodologie de sa discipline. Le véritable piège tendu par les négationnistes est ici, dans ce dilemme devant lequel ils ont poussé les historiens à se placer. A vouloir les contredire sur le terrain scientifique, on les fait s'écrier: "Historiens, vos papiers!" - et l'on doit rester coi faute de documents. Mais à vouloir les contrer en excipant de témoignages, on les entend ricaner: "Pas de papiers? Pas de faits! Vous produisez de la fiction, du mythe, du sacré."

Comme on avait précédemment commis l'erreur, pour reprendre le mot de Simone Veil, de refuser le débat, comme on a ensuite doublé cette erreur en requérant la Justice d'expulser les squatters réviso-négationnistes du terrain scientifique -- ce qui revenait à reconnaître implicitement qu'ils s'y trouvaient -- on en est arrivé à ce point qu'en lisant Faurisson et ses émules antisémites, c'est toujours le même glapissement triomphal qu'on entend, celui de Marie-France Stirbois, députée du Front national, lançant aux partisans de la loi Gayssot: "Vous êtes incapables de démontrer scientifiquement la réalité du génocide."

Dès lors, que faire? Mobiliser encore et toujours les lourdes divisions médiatiques? On a vu le résultat, et nous risquons de voir les négationnistes gagner à ce mauvais jeu en exhibant soudain une nouvelle idole médiatique en remplacement du vieil abbé qu'ils ont utilisé jusqu'à la corde. Mieux vaudrait tirer les leçons et constater qu'il faut choisir entre deux maux pour vaincre le négationnisme. Soit on abandonne le primat de l'archive au profit du témoignage et, dans ce cas, il faut déqualifier l'histoire en tant que science pour la requalifier aussitôt en tant qu'art. Soit on maintient le primat de l'archive et, dans ce cas, il faut reconnaître que le manque de traces entraîne l'incapacité d'établir directement la réalité de l'existence des chambres à gaz homicides.

A partir de là, reconquérir le terrain scientifique sera possible dans le respect de la lente, laborieuse et difficile méthode scientifique. Car

établir que les négationnistes ont tort est possible. Ils ont en effet oublié un "détail": si l'histoire scientifique ne peut, faute de documents, établir la réalité d'un fait, elle peut, avec des documents, établir que l'irréalité de ce fait est elle-même irréaliste.

En établissant que l'inexistence des chambres à gaz est impossible, on liquidera définitivement la prétention du négationnisme à se poser comme une école historique parmi d'autres, et on la contraindra à apparaître pour ce qu'il est depuis le début: une idéologie, celle d'une secte promouvant une utopie réactionnaire et dont le moyen et la fin sont de changer le passé en en excluant le réel au profit du virtuel.

Ce texte a été affiché sur Internet à des fins purement éducatives, pour encourager la recherche, sur une base non-commerciale et pour une utilisation mesurée par le Secrétariat international de l'Association des Anciens Amateurs de Récits de Guerre et d'Holocauste (AAARGH). L'adresse électronique du Secrétariat est <[\[email protected\]](#)>. L'adresse postale est: PO Box 81475, Chicago, IL 60681-0475, USA.

Afficher un texte sur le Web équivaut à mettre un document sur le rayonnage d'une bibliothèque publique. Cela nous coûte un peu d'argent et de travail. Nous pensons que c'est le lecteur volontaire qui en profite et nous le supposons capable de penser par lui-même. Un lecteur qui va chercher un document sur le Web le fait toujours à ses risques et périls. Quant à l'auteur, il n'y a pas lieu de supposer qu'il partage la responsabilité des autres textes consultables sur ce site. En raison des lois qui instituent une censure spécifique dans certains pays (Allemagne, France, Israël, Suisse, Canada, et d'autres), nous ne demandons pas l'agrément des auteurs qui y vivent car ils ne sont pas libres de consentir.

Nous nous plaçons sous la protection de l'article 19 de la Déclaration des Droits de l'homme, qui stipule:

ARTICLE 19 <Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontière, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit>

Déclaration internationale des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU à Paris, le 10 décembre 1948.

[\[email protected\]](#)

| [Accueil général](#) | [Aller à la page "divers"](#) |

L'adresse électronique de ce document est:

<http://aaargh-international.org/fran/div/ba961215.html>